

# La liberté d'expression est-elle vraiment totale dans notre société ? Réflexions sur les notions d'identité et de valeurs.

La “liberté d’expression” est-elle vraiment totale dans notre société occidentale ? La polémique médiatique au sujet des caricatures de Mahomet en France et au Danemark a eu le mérite de provoquer le débat.

La “liberté totale d’expression” a souvent été invoquée dans la presse européenne à cette occasion comme étant un des fondements de notre société occidentale (les décisions de justice avaient conclu à l’absence d’insulte).

En Belgique, des lois répriment les insultes, les propos diffamatoires et calomnieux, racistes, homophobes, négationnistes, l’incitation à la discrimination, à la haine etc. La France connaît des lois similaires. Ces lois font l’objet d’un consensus général dans notre société démocratique et visent à créer un climat de respect et de tolérance et sont destinées à favoriser le respect d’autres libertés.

L’article 10 de la Convention Européenne de Droits de l’Homme prévoit d’ailleurs que l’exercice de la liberté d’expression comporte “des devoirs et des responsabilités” et “peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique à ...(notamment) la protection de la réputation ou des droits d’autrui...” Dans la Convention européenne des droits de l’homme, le principe même des limitations à cette liberté d’expression est donc

largement admis : on y parle de “devoir”, de “responsabilité”, de “restrictions” et de “sanctions”.

L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme prévoit que : « la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

Les nombreuses dérogations que nous connaissons à la liberté d'expression sont fondées sur un consensus et sont perçues comme “des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à (...) la protection de la réputation ou des droits d'autrui” et permet de respecter la spécificité et la sensibilité de certaines personnes, de certains groupes et l'expression d'autres libertés fondamentales.

Peut on faire des discriminations dans les dérogations à la liberté d'expression et affirmer abruptement que cette liberté serait “absolue et non négociable” pour refuser de faire droit à certaines demandes? N'est ce pas contradictoire et discriminatoire?

Derrière cette affirmation catégorique, n'y a-t-il pas plutôt un réflex de défense “identitaire”, un désir de protéger une certaine image de nous même, fruit de notre histoire. En agissant de la sorte n'y a-t-il pas le risque de piétiner certains fondements de notre société, à savoir l'égalité entre les individus sans aucune distinction d'aucune sorte, le droit au respect, à la différence, principes dits “universels”?

Sommes nous ainsi prêts à faire des exceptions à ces principes, dont nous sommes pourtant fiers, pour défendre notre image ou notre identité ? Ou bien sommes nous prêts à protéger nos valeurs fondamentales et à les respecter, ce qui

implique notamment de reconnaître qu'elles ne nous appartiennent pas, puisqu'elles sont "universelles", et que d'autres que nous, ayant un autre mode de vie, puissent en faire usage pour établir leurs revendications ?

Entre "valeurs universelles" et "identité culturelle", ne faudra-t-il pas choisir ? Ne faut-il pas revoir et faire évoluer notre identité au bénéfice de nos valeurs, et d'ailleurs des réalités actuelles, ou bien allons-nous privilégier la protection d'une certaine conception de nous même, quitte à prendre certaines libertés envers nos valeurs fondamentales.

Invoquer des principes prétendument absolus, alors que l'on sait qu'ils ne le sont pas, pour en réalité défendre une certaine identité, ou en tout cas l'idée que l'on veut s'en faire, semble relever d'une confusion et pose notamment un grave problème de crédibilité et de cohérence. La difficulté c'est que nous ne percevons pas toujours cette confusion, ayant tellement l'habitude d'assimiler nos valeurs "fondamentales et universelles" à notre mode de vie occidental, au point que pour adopter nos valeurs il faudrait, pour certains, adopter notre manière de vivre. Or cette exigence, qui nous semble naturelle, contredit en réalité nos valeurs : on peut partager des valeurs fondamentales tout en ayant des modes de vie très différents et partager des modes de vie semblables mais avoir des valeurs très différentes.

Privilégier et défendre une certaine manière de se voir, une certaine identité, au détriment de nos valeurs fondamentales, outre le germe totalitaire et anti-démocratique que ceci contient, fera à mon avis de notre culture occidentale une sorte d'habitude ou de tradition qui, privée de ses fondements, s'enfoncera progressivement, décollée de la réalité, vers une décadence certaine. Ce choix protectionniste, à mon avis suicidaire, ne serait pas cohérent au regard de nos valeurs, et risque à terme de se retourner contre ceux qui s'en faisaient pourtant les champions.

En revanche, choisir résolument le terrain de la protection de nos valeurs fondamentales, leur accorder leur vraie valeur universelle et faire les ajustements nécessaires, quitte à revoir certaines conceptions et dès lors de redéfinir notre identité loin de nous affaiblir, assurera au contraire des bases solides et élargies de communication et de compréhension, renforcera notre crédibilité, et nous permettra, enfin, d'entrer dans les réalités du XXI ième siècle, au bénéfice de tout le monde.